



COMMUNIQUÉ

 **FRANCE
GALOP**



Jeudi 6 mars 2025

Le service de dépôt des bulletins de réclamation en ligne étendu à toutes les réunions Premium

Un service disponible sur toutes les réunions Premium

La phase pilote du nouveau service de dépôt en ligne des bulletins de réclamation est un véritable succès. Déployée depuis décembre 2024 sur quelques hippodromes (Auteuil, Chantilly, Deauville et Cagnes-sur-Mer), cette nouvelle fonctionnalité répond parfaitement à l'objectif de France Galop d'enrichissement de l'offre de services numériques à disposition des professionnels.

Comme cela avait été annoncé, la possibilité de déposer en ligne des bulletins de réclamation lors des courses à réclamer va être étendue, dès ce lundi 10 mars 2025, à toutes les réunions Premium telles que publiées au programme officiel.

De plus, le périmètre des utilisateurs autorisés va être étendu aux propriétaires étrangers, entraîneurs étrangers, jockeys, gentlemen-riders et cavalières étrangers, titulaires d'une autorisation délivrée par une autorité hippique étrangère et disposant d'un identifiant de connexion sur le site professionnel de France Galop.

Jusqu'à présent, cette fonctionnalité, accessible via le site professionnel de France Galop, était réservée à ceux qui disposaient d'un agrément français délivré par France Galop.

France Galop remercie désormais les acteurs des courses de privilégier les bulletins sous forme numérique. Le dépôt en ligne des bulletins offre une sécurité renforcée grâce à l'identification de la personne déposant un bulletin.

Succès de la phase pilote

Ce nouveau service était particulièrement attendu par les acteurs des courses qui l'ont très vite adopté. Un cheval a ainsi été acheté via un bulletin numérique dès la première vente ouverte au dépôt de ce type de bulletins, le 4 décembre dernier à Deauville !

Trois mois après leur lancement, les bulletins numériques constituent 45,5 % des bulletins de réclamation déposés et sont même majoritaires pour les courses se déroulant sur l'hippodrome de Chantilly.

Une transition vers le 100 % digital

À partir de septembre prochain, cette avancée remplacera définitivement le dépôt des bulletins en papier, offrant ainsi une solution entièrement numérique.

Cette démarche illustre l'engagement de France Galop à moderniser ses services tout en facilitant les démarches des professionnels.